

COMMUNE DE MALZÉVILLE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 30 juin 2010 à 20 h30.

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Geneviève FLEURY, Jean-Marie HIRTZ, Christine SIEURIN, Claude FINANCE.

Conseillers absents non excusés : David CARABIN, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Christine SIEURIN à Colette MESNIER
Claude FINANCE à Malika TRANCHINA.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Jean-Pierre ROUILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal,
- 2) Attribution de subventions aux associations,
- 3) Demande de subvention au FNP (Fonds National de Prévention),
- 4) Adhésion à la consultation des contrats d'assurances des risques statulaires menée par le centre de gestion,
- 5) Frais de fonctionnement des écoles spécialisées,
- 6) Nouvelle tarification des activités de l'accueil collectif des mineurs de 12 à 18 ans
- 7) Demande de subvention au FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles),
- 8) Prime de ravalement de façades,
- 9) Prime pour chauffe eau solaire,
- 10) Liste des décisions,
- 11) Questions diverses.

N°1 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 6 mai 2010

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Sophie WAKEFORD demande que soit ajouté dans la délibération n°13 « Des livres et vous au collège » que ce nouveau dispositif ne bénéficiera qu'aux élèves malzévillois.

Adopté à l'unanimité

N°2. Attribution de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

A.P.E.M	3 300,00 euros
Chorale de la Voix d'Or	700,00 euros
M.A.S.C	7 100,00 euros
Rock Club	600,00 euros
Sporting Club Malzéville	6 500,00 euros
Vélo Loisir	400,00 euros
Halte Garderie les P'tits Lutins	18 000,00 euros
Crèche Ribambelle	21 000,00 euros

Adopté à l'unanimité

N°3 Demande de subvention au FNP (Fonds National de Prévention),

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

La ville s'engage dans une démarche globale de prévention des troubles musculo-squelettiques. Le pilotage de cette opération a été délégué au centre de gestion de Meurthe et Moselle pour une phase d'audit de poste. Le fonds national de prévention de la CNRACL a pour vocation d'accompagner ces actions au moyen de subventions.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à :

- présenter au FNP un dossier de subvention pour ce projet
- d'accepter la subvention pour ce projet
- de signer la convention afférente et tous les actes nécessaires à la perception de cette subvention.

Yves COLOMBAIN demande si le CDG est rétribué pour ce travail ; le Maire lui répond qu'effectivement, le CDG est rétribué.

Adopté à l'unanimité

N°4 Adhésion à la consultation des contrats d'assurances des risques statutaires menée par le centre de gestion

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la commune à charger le centre de gestion du lancement des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire longue maladie/maladie de longue durée maternité, disponibilité d'office, invalidité

Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail maladie grave, maternité maladie ordinaire.

Durée du contrat : 4 ans à effet du 01/01/2011.

Adopté à l'unanimité

N°5 Frais de fonctionnement des écoles spécialisées

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Il est prévu une répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école.

La méthode de calcul permet d'obtenir un coût annuel moyen de 1 054 euros par élève.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter la participation aux frais de fonctionnement des écoles spécialisées
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre des titres de recettes correspondant aux frais de fonctionnement des écoles spécialisées.

Adopté à l'unanimité

N°6 Nouvelle tarification des activités de l'accueil collectif des mineurs de 12 à 18 ans

Rapporteur : Odile CHANDELIER

Notre accueil collectif de mineurs à l'intention des malzévillois prévoit des activités simples, des activités à la demi journée engageant des coûts particuliers, des activités à la journée, des mini-camps de 2 jours, des séjours multi-sport....

Afin de mieux répondre à la diversification de la densité des journées, il est proposé de créer un nouveau tarif de 10 euros pour des sorties locales d'une journée.

Adopté à l'unanimité

N°7 Demande de subvention à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles),

Rapporteur : Francine PIERRE

La ville a décidé de mettre en place une nouvelle réflexion sur l'utilisation des pesticides et souhaite modifier ses pratiques de désherbage.

Elle souhaite faire réaliser par FREDON LORRAINE un diagnostic de ses pratiques et un plan de désherbage.

Il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter un financement auprès de tout organisme constitué pour subventionner ce genre d'investissement,
- d'inscrire cette demande au budget de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférents,
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse du conseil régional de Lorraine.

Marc BARON demande si la ville est certaine d'obtenir ces subventions. Il lui semble que ce plan est compliqué et qu'il suffirait de prendre un râteau et de gratter.

Yves COLOMBAIN demande s'il existe des groupements d'achats dans ce domaine au niveau de la CU ?

Francine PIERRE répond que non et qu'il faut que ce soient des organismes extérieurs qui apportent leur concours.

Yves COLOMBAIN demande si on ne pourrait ajouter dans la délibération « sous réserve d'obtenir une subvention » ?

Jean Pierre ROUILLON répond que la délibération en elle-même est une demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

N°8 Prime de ravalement de façades

Rapporteur : Colette MESNIER

Il est proposé d'attribuer les primes de ravalement de façades à :

Monsieur René ANTOINE pour un montant de 1 524,49 euros,

Monsieur Raymond HENRY pour un montant de 636,10 euros

Adopté à l'unanimité

N°9 Prime pour chauffe eau solaire

Rapporteur : Yves COLOMBAIN

Il est proposé au conseil d'attribuer une prime pour chauffe eau solaire d'un montant de 200,00 euros à Monsieur René HILT.

Adopté à l'unanimité

N°10 Liste des décisions

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de différentes décisions, dans le cadre des compétences déléguées au maire.

Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions sur la grève qui a eu lieu le 30 juin 2010, grève initiée par le syndicat CGT. Il lit le préavis de grève au conseil municipal et rappelle qu'il a reçu les membres de ce syndicat mardi après midi pour entendre les revendications :

- détérioration des conditions de travail : demande d'un logiciel pour l'état civil et un peu plus de chauffage dans le hangar des services techniques,
- titularisation des agents sous contrat : méconnaissance de la situation de ces agents (2 personnes sont concernées),
- installation d'un dialogue social : toutes les décisions importantes ont été débattues soit en CTP, soit en groupe de travail ou en réunion d'information.
- respect des salariés : le point de départ a été l'affichage d'un tract par la CGT avec un catalogue de revendications et un paragraphe qui a cristallisé les esprits et qui mettait en cause 2 responsables de service.

Pour faire suite à ces demandes, Monsieur le Maire proposent de mettre en place un cahier de doléances et d'organiser une rencontre semestrielle avec les 2 syndicats représentatifs des agents.

Par rapport à ce conflit, Monsieur le Maire a réitéré le fait que les interlocuteurs des représentants syndicaux étaient Mme GRIFFOND, la Directrice Générale des Services et lui même. Il pense qu'il y a confusion dans le débat public et que la CGT se trompe de cible.

Yves COLOMBAIN intervient pour apporter son soutien au Maire et lui dire que, comme il le connaît, il ne peut imaginer qu'il ne soit pas attentif à ses concitoyens (malzévillois et agents de la commune).

Bernard BRAUN intervient également pour affirmer qu'il est complètement d'accord avec Yves COLOMBAIN et reconnaît toutes les qualités humaines de Jean Pierre FRANOUX.

Marc BARON intervient sur la réunion de quartier qui a eu lieu dernièrement au centre social et affirme que ce quartier est au ban de Malzéville, qu'il y a des problèmes d'incivilités, de cambriolages, peu d'illuminations à Noël et demande que la municipalité fasse un effort pour ce quartier.

Monsieur le Maire lui répond que :

- s'agissant des cambriolages, la police nationale est sollicitée régulièrement,
- les illuminations ont été renforcées cette année,
- à la demande de la commune et sur son contingent, la Communauté urbaine du grand Nancy effectue souvent des travaux dans ce quartier (en particulier des travaux de voirie sont programmés Grande Allée),

La séance est levée à 22h

Le secrétaire de séance.
Jean-Pierre ROUILLON